

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 8
Exprimés : 11

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
02/04/2024

Absents/ Excusé : M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Claude MORIN a donné procuration à Mme Chantal NICOLLE
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

Mme Eveline DELOINCE a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 20

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2023 du Receveur Municipal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et conformes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

Approuve les comptes de gestion 2023 du Receveur Municipal comme suit, pour :

La Commune :

a. Déficit d'investissement	526 039.28 €
b. Excédent de fonctionnement	1 194 806.19 €

Le lotissement « Les Hauts de la Flaine » :

c. Excédent d'investissement	0.00 €
d. Déficit de fonctionnement	28 616.36 €

L'Assainissement :

e. Excédent d'investissement	394 931.79 €
f. Excédent de fonctionnement	671 268.76 €

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Benjamin LEROUX



DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 8
Exprimés : 10

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
02/04/2024

Absents/ Excusé : M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Claude MORIN a donné procuration à Mme Chantal NICOLLE
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

Mme Eveline DELOINCE a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 26

OBJET : SUBVENTION ALLOUÉE AU CENTRE SOCIAL D'ARNAY-LE-DUC

Mme Claude MORIN étant Présidente du Centre Social, sa procuration n'est pas prise en compte pour cette délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle convention sera proposé à la CCPAL pour le fonctionnement de la médiathèque, la participation de chacun sera faite sur la répartition des habitants fréquentant le service.

De ce fait il est proposé de verser une subvention de 10 000 € au centre Sociale, le solde de 20 000 € sera mis en réserve dans le cas où un accord ne pourrait aboutir cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'accorder une subvention de 10 000 € - dix mille Euros- au Centre Social d'Arnay-le-Duc pour le fonctionnement de la médiathèque

- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la CCPAL basée sur une répartition par habitant des charges de la médiathèque

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Benjamin LEROUX



DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 8
Exprimés : 11

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
02/04/2024

Absents/ Excusé : M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Claude MORIN a donné procuration à Mme Chantal NICOLLE
Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Jean-François CAUTAIN a donné procuration à Mme Marie-Aleth CLERGET

Mme Eveline DELOINCE a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 27

OBJET : SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention de 6 000 € au CCAS.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, article 657363.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX

